

L'orateur qui m'a précédé, le député de Provencher (M. Jutras), s'est efforcé, selon moi, de donner à la discussion un tour politique. Toutefois, après avoir écouté le débat, j'en suis venu à la conclusion que c'est le point de vue des habitants de l'Ouest qu'on exprime ici, plutôt que celui d'hommes de parti. Sans exception, les orateurs ont défendu le principe dont s'inspire l'accord international sur le blé. Il est fâcheux que nous n'ayons pas entendu l'opinion des représentant des autres régions canadiennes; en effet, bien que celles-ci ne soient pas directement touchées par le problème que pose le nouvel accord international sur le blé, l'ensemble de notre économie subira les répercussions des prix prévus par cet accord.

Le blé demeure toujours l'une des denrées d'exportation de base; il influera donc énormément sur la conjoncture commerciale, sur le plan international.

Je veux être bref, étant donné qu'on a étudié le problème dans le courant de l'après-midi. Au cours des derniers mois, alors que les pourparlers étaient en train, j'ai constaté que mes commettants s'intéressaient beaucoup à l'accord sur le blé. Même avant que les termes n'en soient officiellement proclamés, ils cherchaient à se renseigner et s'inquiétaient de ce que ces termes pourraient être. Dire que la question du blé est d'importance vitale pour les Prairies serait presque exprimer une vérité évidente. J'estime que cet état de choses résulte de ce que notre économie, dans cette région, dépend encore d'un unique produit, le blé, qui constitue notre principale production. C'est pourquoi, la crise et ses conséquences troublantes nous ont obligés de créer la Commission du blé, afin d'obtenir un semblant de stabilité en ce qui concerne la vente de nos céréales.

L'Ouest canadien ne pouvait se permettre de continuer de passer par la période de fluctuations, qui étaient le propre de notre économie jusqu'à une date assez récente. Cet après-midi, nous avons entendu divers députés exprimer des avis favorables ou défavorables au sujet de la Commission du blé. Il me semble, toutefois, que lorsqu'on s'attache à une économie fondée sur un seul produit telle que la connaissent les Prairies, il est inévitable de recourir à la vente par l'intermédiaire d'une commission, afin d'éviter l'instabilité économique et les fluctuations désordonnées. Les députés qui siègent dans cette enceinte savent bien que le principe du laissez-faire appliqué à l'économie n'a donné de bons résultats que dans très peu de régions, si même il en donne dans le moment. Le Gouvernement intervient, chez nous, dans un nombre toujours croissant de secteurs de notre économie.

[M. Dinsdale.]

Cela étant à l'égard de la vente des denrées plus stables, il me semble qu'en ce qui a trait à la vente du blé, dont la production est soumise à toutes les fluctuations de la nature et dont on ne peut guère régir les approvisionnements, nous devons nécessairement nous en remettre à la vente par l'entremise de la Commission du blé tant que l'Ouest du Canada n'aura pas atteint une maturité économique plus grande et mieux équilibrée.

Je n'ai guère entendu en cette enceinte, cet après-midi, de critiques vraiment sévères au sujet des conditions de l'accord. On a fait quelques mentions de l'abstention de la Grande-Bretagne, en ce qui concerne l'accord, et des prix maximums et minimums. Il faut admettre, selon moi, que la longue période pendant laquelle se sont entretenus les négociateurs à Londres et à Washington indique tout simplement qu'ils ont envisagé tous les aspects imaginables de l'accord.

Je veux ajouter mes remarques à celles qui ont déjà été formulées au sujet de l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'accord en question. Que la Grande-Bretagne refuse d'adhérer à l'accord actuel, voilà qui est l'un des aspects les plus troublants de l'entente en cause. Plusieurs députés l'ont déjà signalé: cela se rattache à de graves difficultés économiques, par exemple, le problème de la livre sterling, des difficultés qui accablent actuellement la Grande-Bretagne; cela se rattache aussi à ce que, en ce qui a trait à la production du blé, des excédents sont en voie de s'accumuler dans le monde et la Grande-Bretagne espère sans doute qu'elle obtiendra des conditions plus favorables en achetant sur le marché libre. J'aimerais me joindre aux autres députés qui ont déclaré qu'on devrait mettre tout en œuvre afin de porter la Grande-Bretagne à adhérer à l'accord.

Une autre difficulté se rattache aux conditions expresses de l'accord. Les cultivateurs doivent faire face à l'augmentation des frais de production. L'augmentation de ces frais est intimement liée pour une bonne part à la nécessité croissante de mécaniser nos fermes. Fait significatif, au cours des six dernières années les dettes des cultivateurs ont atteint 100 millions de dollars comparativement à 3 millions et ces dettes sont attribuables dans une proportion de 92 p. 100 à leurs achats de machines agricoles.

D'autre part, on constate une diminution des prix des produits agricoles en général. Cette baisse place le cultivateur,—le cultivateur des provinces des Prairies en particulier,—dans une situation financière assez embarrassante. Voilà pourquoi, à mon sens, certains groupes de cultivateurs protestent contre le prix minimum prévu dans l'accord. On a